

C A S A B L A N C A

19 mars 1991

Rapport final du chef de poste

Instruction 136

B 2.

Le Consulat entretient les meilleures relations avec l'ensemble de la colonie de l'arrondissement consulaire. Deux compatriotes sont actuellement assistés financièrement. Actuellement, il n'existe aucun problème en suspens dans les rapports du Consulat avec la colonie suisse.

3. a.

La première autorité à cultiver est le Wali (Préfet) du Grand Casablanca. M. Ahmed MOTII est un Wali extrêmement actif et populaire. Il est accessible à tout moment, quel que soit le problème, non seulement par le Doyen du Corps consulaire, mais aussi par tous les Chefs de poste. Il est donc important que mon successeur, dès son arrivée, lui fasse une visite de courtoisie. Le Secrétaire Général de la Wilaya, M. Moulay Mehdi Tahiri, est également une personne agréable et facile d'accès. C'est par son secrétariat que les rendez-vous auprès des fonctionnaires de la Wilaya seront fixés. M. Mohamed Bennis, Premier Khalife, prend également, comme les deux premiers nommés, volontiers part aux manifestations organisées par le Corps consulaire à l'occasion des diverses Fêtes nationales.

Le Préfet de police, M. Ali Benkacem, Chef de la sûreté, est également un haut fonctionnaire à cultiver. Les problèmes de sécurité et de gardiennage de la résidence

- 2 -

et de la chancellerie, y compris les nouveaux locaux du service des visas, sont réglés avec lui directement. C'est un homme serviable à ne pas manquer d'inviter à l'occasion du cocktail du 1er août.

Le Colonel Major Mohamed Fouad Benkirane, responsable des Forces Armées de la région du Grand Casablanca figure également sur la liste des autorités locales à convier au cocktail du 1er août.

3. b.

Les collègues les mieux informés des conditions locales sont les Consuls Généraux des pays suivants :

- France
- USA
- RFA
- Grande-Bretagne
- Belgique

J'ajouterai, sur le plan économique, le Consul Général Honoraire des Pays-Bas, banquier de son état et de nationalité hollandaise, qui me paraît être une des personnes les mieux informées. Les autres Consuls Généraux Honoraires, à l'exception du Danois et de l'Autrichien, sont tous des ressortissants marocains. Dans nos entretiens, il est préférable, sinon impératif, d'observer la plus grande discrétion et d'éviter toute critique à l'égard du Royaume chérifien, de ses autorités et de ses habitants.

- 3 -

3. c.

Des contacts utiles, en particulier sur le plan économique et les relations commerciales doivent être maintenus avec les personnes suivantes :

M. Jean-Robert Campiche, Président de la Chambre de Commerce Suisse au Maroc

M. Gérard Salzmann, ingénieur conseil, Président du Cercle suisse de Casablanca.

Les présidents des autres Chambres de Commerce étrangères à Casablanca.

M. Omar Akalay, Administrateur Directeur Général de la Société Marocaine de Dépôt et Crédit.

M. Joseph Glaser, son Directeur adjoint, également très engagé dans le Rotary.

4.

Le chef de poste adhérera obligatoirement au Cercle suisse, à la Société suisse de bienfaisance, à la Chambre de Commerce suisse au Maroc. Il sera approché par le Club Doyen du Rotary, dans lequel il rencontrera la plupart de ses collègues étrangers, mais aussi des hommes d'affaires et des représentants marocains des diverses professions libérales. Sur le plan social et sportif, le chef de poste adhérera au Club d'Anfa-Mohammedia pour la piscine, le golf et le tennis. Le Club CCC (Club des Clubs Casablanca) pourrait également être considéré. Il accueille surtout les ressortissants français nés au Maroc et qui y raniment leurs souvenirs d'une période révolue. Une bonne piscine d'eau salée et le bridge sont les passe-temps favoris des membres du CCC.

5.

Les conditions de vie précisées dans le rapport de poste de mars 1989 restent valables. Il n'y a, aujourd'hui, rien à y ajouter. Une cartothèque contenant des dizaines de cartes de visite de mes visiteurs et des contacts établis tout au long des trois années de mon activité au Maroc, reste à disposition de mon successeur dans le meuble bureau, tiroir supérieur, côté gauche.

La dernière liste d'invitations au cocktail du 1er août 1990 fournira également à mon successeur les noms des personnalités des divers milieux officiels, économiques, culturels, etc. à inviter.



(R. Fatton)



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à Casablanca

BR0	KW				
u.3.					
Bo					
EDA	21.0391	10			
Pol	a. 721.81				

Kopien an: -IT ✓
-Pol, Direktion ✓

D F A E
Secrétariat général
3003 B e r n e

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

011.2 - FT/CH

19.3.1991

Gegenstand / Objet R a p p o r t f i n a l

Me référant à l'instruction 136, je vous remets ci-joint,
en trois exemplaires, mon rapport de fin de mission.

Le Consul de Suisse :



R. Fatton

(R. Fatton)

Annexe : ment.